



Les modalités d'organisation des formations

Pour la formation théorique

Des cours de code sont organisés en présentiel à l'auto-école, en présence d'un enseignant :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le mardi de 17h00 à 19h00
- Le mercredi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 17h00 à 19h00

Des cours thématiques sont organisés sous forme d'ateliers et ont pour objet l'un des sujets suivants : signalisation, arrêt et stationnement, priorité, intersection, croisement et dépassement, règle de circulation, tunnel et passage à niveau, visibilité, éclairage, véhicule écoconduite, usagé, vulnérable, prise de conscience des risques.

Les élèves peuvent évoluer en toute autonomie en s'entraînant en ligne, des tests individuels d'entraînement à l'examen théorique sont proposés avec un suivi pédagogique individuel sur demande.

Pour la formation pratique

Celle-ci concerne le permis B, la formation traditionnelle, la conduite accompagnée, la conduite supervisée en boîte automatique ou en boîte manuelle.

Il s'agit d'heures de conduite individuelle. Proposé par créneau d'une heure à deux heures consécutives au maximum.

Les créneaux ouverts aux élèves sont les suivants :

- Le lundi de 06h00 à 20h00
- Le mardi de 06h00 à 20h00
- Le mercredi de 06h00 à 20h00
- Le jeudi de 06h00 à 20h00
- Le vendredi de 06h00 à 20h00
- Le samedi de 06h00 à 20h00
- Le dimanche de 06h00 à 20h00